



## VILLE DU GRAND-SACONNEX

### **Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 7 septembre 2009**

#### ORDRE DU JOUR :

0. Prestation de serment de Mme Claudine PERROTIN DURET
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2009
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions :
  - 4.1 Rapport de la Commission de l'urbanisme relatif à une demande de dérogation à 0,3228 pour la construction de trois villas contiguës et garages aux 3, 3A et 3B, chemin de la Charrue
5. Projets de délibérations :
  - 5.1 Préavis concernant la demande de dérogation à 0,33 pour la construction de trois villas contiguës et garages aux 3, 3A et 3B, chemin de la Charrue, parcelle n° 105, feuille 4 du Grand-Saconnex – DD 102890-6
  - 5.2 Ouverture d'un crédit de CHF 240'000.00 pour l'installation de décorations lumineuses de Noël
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et autres grands travaux
8. Réponses aux suspens du Conseil municipal
9. Questions des Conseillers municipaux
10. Propositions des Conseillers municipaux :
  - 10.1 Adoption du calendrier des séances – 2<sup>e</sup> semestre 2009
11. Motions
12. Résolutions
13. Communications et divers
14. Questions du public
15. HUIS CLOS : Naturalisations : 8 dossiers

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) - Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) – Laurence BURKHALTER, Secrétaire (GAG) - Nadja BURKHARDT (PDC) - Jean-Claude CUDRE, Président (PAS) - Robert DETRAZ (RAD) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) - Bertrand FAVRE, (LIB)- Peta GIROD (PDC) - Catherine JEANDET, Vice-présidente (PDC) - Laurent JIMAJA (VERTS) – Ruth LAWSON-WENGER (LIB) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Georges MARGUET (PAS) – Doris MOTTET (RAD) - Antoine ORSINI (LIB) - Claudine PERROTIN DURET (RAD) - Laurence POGET MORENO (VERTS) - Michel POMATTO (PS) - Eric STEINER (RAD) - Georges UDRIOT (RAD)

M. Jean-Marc COMTE, Maire  
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative, Vice-présidente  
M. Arthur PLEE, Conseiller administratif

Excusés :

MM. Pierre ECKERT (VERTS) - Eric PORTIER (GAG) - Calin SCHIAU (LIB)

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général  
M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique  
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

\*\*\*

Le Président salue l'assemblée et ouvre la séance à 20h00 avec une citation de Sim, malheureusement décédé le soir précédent : « *L'imaginaire met des robes longues à nos idées courtes* ».

**0. PRESTATION DE SERMENT DE MME CLAUDINE PERROTIN DURET**

Après avoir prêté serment devant M. Jean-Claude CUDRE, Président, Mme Claudine PERROTIN DURET rejoint sa place au sein du Conseil municipal, sous les applaudissements de l'assemblée.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 JUIN 2009**

M. STEINER demande deux rectifications :  
Page 368 – 6<sup>e</sup> paragraphe - Intervention de M. MARGUET : il s'agit d'investissements et non pas d'amortissements.  
Page 371 – dernier paragraphe - Intervention de M. MARGUET : les barrières ont été imposées par la police et non pas par le Tour du canton.

**Ce procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité des membres présents, moins 1 abstention.**

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Communication

Le Président rappelle l'invitation de l'ASAP concernant la Fête des pommes du 4 octobre prochain, qui aura lieu de 10h à 17h au Pommier.

Représentations du bureau

20 et 21 juin : Fête des écoles  
23 juin : Repas des promotions  
24 juin : Repas officiel de Racovita

## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 septembre 2009

1<sup>er</sup> août : Fête nationale à la Campagne du Château  
1<sup>er</sup> septembre : Inauguration de la Migros Pommier  
3 septembre : Vernissage de l'exposition des jeunes artistes  
Inauguration du « McSorley's Pub Steak House » à la patinoire des Vernets

### Courriers reçus

Mme JEANDET donne lecture de la lettre de démission du M. Julien MOURET du 23 août 2009 (annexe 1).

Mme BURKHALTER donne lecture du courrier de Mme Mireille REYMOND du 1<sup>er</sup> juillet 2009, (annexe 2).

Pour information, Mme JEANDET donne lecture de la lettre de M. Gilles LANDRY adressée à M. Jean-Marc COMTE du 29 juin 2009 concernant la loi sur la protection des données sur Internet et de la réponse du Conseil administratif du 9 juillet 2009.

## **3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

### **Communications de M. COMTE**

Affaires immobilières : les discussions avec l'Etat concernant l'acquisition du Marais – propriété de l'Etat – sont en cours de finalisation. Une délibération sera présentée à la prochaine séance du Conseil municipal pour l'acquisition de cette parcelle.

Urbanisme : une autorisation de construire a été accordée à Palexpo concernant la poursuite du mail existant déjà sur les deux premières halles de Palexpo. Ce projet comporte également l'aménagement de l'espace réservé au préalable au Centre de congrès (projet qui ne se fera finalement pas) et qui permettra d'agrandir la dernière halle.

Les autorisations de construire ont été délivrées pour le futur Eco-point Giacometti et pour la rénovation de l'Eco-point des Burgondes.

Eclairage public : les luminaires défectueux du parc du Château sont remplacés par des candélabres. Ces travaux se font en léger dépassement de budget.

Routes et circulation : le Conseil administratif a rencontré M. GENOUD, Secrétaire général adjoint en charge de la mobilité, ainsi que M. DELACRETAZ, Directeur général de la mobilité, pour évoquer les différents soucis de la commune concernant la route des Nations, le tram et surtout les projets de réduction de transit au village.

La DGM et l'Etat ne suivant que peu la commune dans ces différents projets et vu le peu de garanties de voir la situation évoluer favorablement au sein du village, le Conseil administratif s'est vu contraint de faire opposition au projet de modification de zones du Jardin des Nations.

De plus et compte tenu du préavis défavorable du Conseil municipal, le Conseil administratif a également fait opposition au projet de modification de zones et au PLQ de Morillon-Parc. En effet, les logements supplémentaires prévus dans ce quartier engendreront un surcroît de circulation de l'ordre de 250 à 300 mouvements de véhicules par jour, ce qui n'est pas supportable pour la commune.

Environnement : le projet de récupération des déchets de cuisine sera mis en œuvre vers la fin du mois d'octobre. Il se fera par étapes, chaque ménage recevant un bidon et une explication particulière et attentive.

### **Communications de Mme BÖHLER**

Population saconnésienne : à fin juillet 2009, Le Grand-Saconnex comptait 10847 habitants. 2100 personnes habitent à l'ouest du territoire, 5650 au centre (Tour et Pommier) et 3100 à l'est .

Ecoles et restaurant scolaire : pour la première fois, la barre des 1000 élèves a été dépassée à cette rentrée scolaire dans les écoles primaires. Trois nouvelles classes ont été ouvertes à l'école de La Tour. D'autres inscriptions sont attendues en cours d'année. Le Conseil administratif est particulièrement inquiet au sujet de l'augmentation prévue pour l'année prochaine et l'année suivante et regrette encore plus vivement les retards pris dans le dossier de la rénovation de l'Ancienne-mairie.

Le nombre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire est en augmentation de 15 % par rapport à l'année dernière. Aujourd'hui, 460 enfants y sont inscrits et en moyenne, 335 repas y sont servis par jour, le jour de pointe étant le mardi avec 360 repas.

Toutes les communes sont impatientes de savoir comment le nouvel horaire scolaire sera organisé, en principe à partir de 2011, car cela aura très certainement un effet sur l'occupation des bâtiments scolaires et parascolaires. Le Conseil administratif est conscient qu'il faudra sans doute revoir certaines occupations de salles.

Administration communale : cela fait quelques temps que le Conseil administratif signale que le travail en mairie a beaucoup augmenté et que certains dossiers ne peuvent pas être suivis aussi rapidement que souhaité, sans pouvoir pour autant quantifier cette croissance. Cet été, une recherche a été faite par le Service des finances sur le nombre de factures traitées en mairie entre 2000 et 2008. L'augmentation est de près de 60 % ! Cela signifie que tous les services de la commune connaissent un accroissement de la quantité de travail. Sur cette même période, la population s'est accrue de 25 % et le nombre d'enfants dans les écoles de 43 %. Des collaborateurs supplémentaires ont été engagés surtout dans les services extérieurs, mais le personnel rattaché à l'administration n'a augmenté que de 1,3 postes, soit 10 %. Cela explique pourquoi certains dossiers s'enlisent et prennent du retard. Le chiffre de 60 % ne tient pas compte des très nombreux projets déjà développés et encore à développer et pour lesquels il n'y a bien entendu pas de facture.

Finances : courant mai, l'Administration fiscale cantonale avait prévenu qu'il y aurait une importante baisse de revenus en 2009 et une baisse supplémentaire de 8 % en 2010. Cette baisse a été intégrée dans les réflexions générales relatives au budget 2010. Venaient s'ajouter à cette baisse les effets de la loi sur l'imposition des personnes physiques qui sera votée à la fin de ce mois, soit CHF 1'750'000.--. A la fin juin, lors de la première lecture complète du budget 2010, il manquait environ CHF 650'000.-- pour pouvoir le boucler.

Au début du mois d'août, la presse a indiqué que les comptes de la Confédération pour 2009 ne devraient pas être aussi mauvais que prévu. Cette tendance fut ensuite confirmée par l'Etat de Genève. Il semble donc que les comptes communaux 2009 devraient être positifs et que même si les investissements complémentaires prévus ne pourront pas être faits, il y aura quand même un boni. Cela n'empêche pas le Conseil administratif de continuer à faire particulièrement attention aux dépenses.

A la mi-août, le Département des finances a envoyé une nouvelle évaluation pour 2010, meilleure que la précédente. Les effets de la loi sur l'imposition des personnes physiques étaient réévalués à près de CHF 1'800'000.-- mais par la même occasion, les revenus 2010 étaient revus à la hausse. Le Conseil administratif a alors pensé pouvoir présenter un budget avec un petit boni.

Toutefois, la semaine passée, le Conseil administratif a pris connaissance du montant que la commune devra verser au Fonds intercommunal dans le cadre de la nouvelle loi sur la péréquation financière. Il a alors compris qu'il sera quasi impossible de présenter un budget équilibré. A ce jour, il manque plus d'un million de francs. Cela sera certainement le cas de beaucoup de communes.

## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 septembre 2009

Cela n'empêche pas le Conseil administratif de soutenir la loi sur l'imposition des personnes physiques et d'encourager le Conseil municipal à en faire autant. Cette baisse d'impôts, qui devrait surtout toucher la classe moyenne et lui apporter une bouffée d'air frais, est équivalente pour Le Grand-Saconnex à une baisse de plus de 3 centimes.

Culture : le Festirire se tiendra du 29 septembre au 3 octobre. Comme l'année dernière, deux billets seront offerts aux Conseillers municipaux pour une soirée à choix, sauf celle du samedi. Le Conseil administratif remercie tous ceux qui ont participé à l'organisation de ce festival.

L'exposition des jeunes saconnésiens à la Ferme Sarasin peut encore être visitée jusqu'à dimanche prochain et est agrémentée presque tous les soirs par une animation musicale.

A la fin du mois, les artistes de la commune exposeront au même endroit, avec également de belles soirées musicales.

Social : mardi 8 septembre à 14h00, Mme BÖHLER et Mme Valérie ARCHETTO, Maire de la commune de Pregny-Chambésy accueilleront les aînés des deux communes qui viendront entendre Me JEANDIN, Président de la Chambre des notaires, parler des « donations, droit successoral et régimes matrimoniaux : comment bien préparer sa succession », suivi de M. LONGCHAMP, Conseiller d'Etat, qui fera un exposé sur « quelle politique sociale pour les aînés à Genève ». Cette invitation, à laquelle quelque 200 personnes ont répondu, est réservée aux habitants des deux communes de plus de 65 ans et aux membres des deux Commissions sociales.

Commune propre : des mégotières ont été commandées par le Groupement des communes de la rive droite du Lac. Au Grand-Saconnex, elles seront distribuées par des collaborateurs des services extérieurs et les TSHM.

Sports : le 21 septembre prochain, les 2<sup>e</sup> Assises du sport accueilleront les entraîneurs des sports d'équipes au Grand-Saconnex, pour parler des problèmes liés à la violence dans le sport. Dans les semaines qui suivent, une charte sera mise au point qui sera adaptable à chaque société communale à but sportif.

Le FC Grand-Saconnex est monté en 3<sup>e</sup> ligue à la fin de la dernière saison et a gagné son premier match.

Personnel : Mme Rachel GRAND, secrétaire administrative, a accouché d'un magnifique garçon, Hugo, le 3 août dernier. Le Conseil administratif lui souhaite longue et belle vie et félicite vivement ses parents.

### **Communications de M. PLEE**

Police municipale : lors de la rentrée scolaire, les agents ont renouvelé la campagne « PréDiRe » en collaboration avec la gendarmerie de Blandonnet. Des banderoles et des « visispeed » ont été posés aux abords des écoles et des papillons distribués aux automobilistes. Une surveillance particulière a été exercée aux abords de la mairie et aux endroits les plus dangereux où les parents avaient pris l'habitude de déposer leurs enfants.

Les agents ont élaboré des papillons avec des itinéraires proposant un parcours le plus court possible du domicile à l'école, qui ont été donnés aux enseignants pour distribution.

Les APM sont intervenus à 23 reprises près des Eco-points, sous forme d'actions préventives, mais se sont vus dans l'obligation d'infliger deux fortes amendes à deux personnes qui avaient commis des infractions inadmissibles.

En collaboration avec la gendarmerie de Blandonnet, les APM ont pu arrêter le tagueur qui sévissait à plusieurs endroits de la commune. Des régies ont déposé plainte, ainsi que les TPG, les SIG et le DCTI. Pour la commune, la facture s'élève à CHF 3'500.--.

Ecoles : la commune a obtenu la levée de l'effet suspensif concernant le recours contre la rénovation de l'Ancienne-mairie. Un premier rendez-vous de chantier se tiendra prochainement et les travaux devraient pouvoir débiter d'ici au début du mois d'octobre.

Zone de détente du Pommier : les travaux avancent en respectant le planning prévu. Il sera procédé prochainement à la pose de jeux et un cheminement sera aménagé pour relier la parcelle au quartier La Tour.

Patrimoine arboré : un inventaire a été effectué au début du printemps, avec l'examen d'un peu plus de 750 arbres. Les premiers résultats montrent que dans l'ensemble, l'état des arbres est plutôt bon.

#### **4. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

- 4.1 Préavis concernant la demande de dérogation à 0,3228 pour la construction de trois villas contiguës et garages aux 3, 3A et 3B, chemin de la Charrue, parcelle n° 105, feuille 4 du Grand-Saconnex – DD 102890-6

M. ORSINI donne lecture de son rapport.

#### **5. PROJETS DE DELIBERATION**

- 5.1 Préavis concernant la demande de dérogation à 0,33 pour la construction de trois villas contiguës et garages aux 3, 3A et 3B, chemin de la Charrue, parcelle n° 105, feuille 4 du Grand-Saconnex – DD 102890-6

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. COMTE présente à l'écran le projet en question.

La parole n'étant pas demandée, Mme BURKHALTER donne lecture de la délibération :

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

*décide*

***par 20 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents***

1. *de donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre du projet de construction DD 102890-6, parcelle no 105, feuille 4 du Grand-Saconnex, aux 3, 3A et 3B chemin de la Charrue, avec un indice d'utilisation du sol de 0,33.*

- 5.2 Ouverture d'un crédit de CHF 240'000.00 pour l'installation de décorations lumineuses de Noël

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mme BÖHLER explique que ce projet est né d'une réflexion entre le Conseil administratif et le Fonds de décoration, qui étudiait l'illumination de la commune. Si ce dernier devait prendre en charge les décorations de Noël, il utiliserait un tiers de son capital. Il a alors transmis le dossier au Conseil administratif pour que celui-ci le présente au Conseil municipal.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 septembre 2009

Mme BÖHLER rappelle que les décorations existantes datent de 2000. Elles sont obsolètes et utilisent beaucoup trop de courant. De plus, un tiers des ampoules doivent être changées chaque saison. Le système proposé ce soir est plus moderne et répond aux normes actuelles.

Mme BÖHLER présente à l'écran le projet (*annexe 3*).

M. FAVRE demande si les frais d'études du mandataire sont compris dans le crédit.

Mme BÖHLER répond par l'affirmative. Le Fonds de décoration n'a pris en charge que le concours.

M. FAVRE relève qu'il s'agit d'un investissement et demande si un pourcentage a été prévu pour le Fonds de décoration.

Mme BÖHLER constate que cela a été oublié mais elle peut s'engager à verser l'éventuel solde audit Fonds.

Mme MAMIN-TISSOT aimerait savoir si ce projet est au bénéfice d'une garantie de longévité et si cette garantie restera valide quand les services communaux prendront en charge la pose et la dépose des illuminations.

M. BALMER indique que les lampes ont une durée de vie de cinq à sept ans. Il profite d'avoir la parole pour préciser que sur les CHF 240'000.--, un montant de CHF 40'000.-- concerne des installations fixes. Il faut donc les considérer comme une économie car il n'y aura plus besoin de louer les tableaux électriques chaque année aux SIG (CHF 30'000.-- par année).

Il pense que le fait de passer par un crédit ce soir est déjà une jolie fleur au Fonds de décoration, qui aurait pu peut-être payer lui-même cette somme.

M. MARGUET constate que le quartier de La Tour est « oublié ». Est-il prévu de le décorer dans une deuxième phase ?

Mme BÖHLER pense que cela pourrait effectivement se faire plus tard. Elle précise que le Conseil administratif proposera à Palexpo, propriétaire du parc Sarasin, d'investir dans des illuminations dans celui-ci, le long du chemin Sarasin, face aux commerces. Toutefois, elle ne veut pas présumer du résultat de ces discussions.

M. MARGUET constate que le Fonds de décoration étudie un projet et propose ensuite à la commune de le financer alors qu'il a quand-même plus de CHF 600'000.-- de capital. Il pense que cela devrait passer par une Commission, mais comme tous les partis sont représentés au Fonds de décoration, il acceptera ce crédit. Il souhaite quand même que les prochaines fois, le Fonds s'occupe d'étudier et de payer et non pas d'étudier et de faire payer ensuite la commune.

Mme BÖHLER est d'accord sur le principe, sauf que ce soir c'est le Conseil administratif qui a étudié un projet avec le Fonds de décoration et qui fait cette proposition.

M. ORSINI a noté en début de séance que les finances communales étaient serrées pour les temps à venir. Il s'étonne donc des choix qui sont faits, car certains projets sont mis en attente au bénéfice d'une meilleure période. Il se demande s'il ne faudrait pas faire payer ce type de projets, purement décoratif, par le Fonds de décoration, qui est alimenté régulièrement à cette fin.

Mme BÖHLER explique que le Fonds a des projets artistiques pour différents quartiers de la commune, notamment au Pommier. Il ne voulait pas consacrer un tiers de son capital pour de la décoration de Noël. De plus, ce crédit entrera dans les amortissements de 2011. La commune a de l'argent et n'a pas besoin d'emprunter. Il ne faut pas confondre le budget de fonctionnement qui doit être équilibré et qui effectivement aujourd'hui pose problème et les crédits d'investissements pour lesquels la commune a les moyens aujourd'hui.

M. BALMER relève que la féerie de Noël est due aux enfants. Malgré la crise, les adultes se doivent de la leur offrir. Il s'agit d'œuvres d'art éphémères et il est préférable de garder l'argent du Fonds de décoration pour des œuvres pérennes, notamment pour les habitants du Pommier qui participent aux recettes fiscales et qui sont en droit, à termes, d'avoir accès à des décorations artistiques dans leur quartier. Si le tiers du capital du Fonds de décoration est investi dans ces effets lumineux, il n'y aura plus assez d'argent pour réaliser les projets qui sont déjà à l'étude dans ce quartier. De plus, aucune construction lourde n'est prévue ces prochaines années pour alimenter le Fonds.

Mme GIROD croit savoir que jusqu'à présent, c'était le Service technique qui s'occupait des décorations de Noël. Elle est du même avis que M. BALMER. Même si le Fonds a de l'argent, ce n'est pas une raison pour le dépenser pour des décorations de Noël. Le Fonds a de vrais projets artistiques pour le Pommier et pour d'autres endroits de la commune et n'a pas à prendre en charge des décorations de Noël, florales ou des arbres.

La parole n'étant plus demandée, Mme JEANDET donne lecture de la délibération :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide**

**par 18 voix « pour » et 2 voix « contre »**

1. *de faire procéder à l'installation de décorations lumineuses de Noël ;*
2. *d'ouvrir à cet effet au Conseil administratif, un crédit de CHF 240'000.-- ;*
3. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif;*
4. *d'amortir la dépense de CHF 240'000.-- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le poste 30.331 de 2011 à 2015.*

**6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

M. COMTE présente à l'écran le projet d'amélioration pour la mobilité douce au chemin des Crêts-de-Pregny, qu'il propose de renvoyer à la Commission routes, circulation, police.

M. COMTE propose à la Commission de l'urbanisme de se réunir pour parler de la parcelle - propriété de la commune - qui se situe en bas de la route de Ferney, côté aéroport, à l'angle de la rue François-Peyrot. La commune a essayé d'acquérir la parcelle voisine, mais ses démarches n'ont pas abouti, pour des raisons essentiellement financières. Aujourd'hui, il s'agit d'étudier la possibilité d'un partenariat avec les promoteurs, qui entendent réaliser rapidement leur projet sur cette parcelle voisine, avec toutes les dérogations possibles.

M. COMTE rappelle que les crédits de construction pour l'Eco-point Giacometti et l'Eco-point des Burgondes seront présentés à la prochaine séance de la Commission de l'environnement.

Mme BÖHLER présente à l'écran la première réponse à la motion sur la culture (*annexe 4*).

Mme BÖHLER demande la réunion de la Commission sociale et parascolaire.

**7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX**

M. COMTE rappelle qu'avant l'été, la commune a appris que le Département s'apprêtait à déposer le projet de route des Nations en demande d'autorisation de construire. Le Conseil administratif s'était organisé pour montrer à qui de droit tout le mal fondé de certains aspects de ce projet.

## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 septembre 2009

Il entendait approcher l'Office fédéral des routes, responsable de la jonction autoroutière de Ferney qui pose problème. Cet Office a répondu que ce projet est suffisamment abouti pour être poursuivi et que s'il pose de gros problèmes à la commune, c'est à elle de s'arranger avec l'Etat. L'Office fédéral des routes n'entend pas s'immiscer dans ces discussions.

Par la suite, sur une proposition de M. GIRARD, Secrétaire général adjoint au DCTI, le Conseil administratif a reçu ce dernier accompagné de M. SCHOBASZ, Chef des opérations foncières. Ces deux Messieurs sont venus négocier avec la commune le prix de la couverture de la route des Nations.

Cette discussion a été une bonne chose car elle a permis à M. GIRARD de comprendre pourquoi le projet de jonction autoroutière proposé par l'Etat empêche de couvrir cette route comme il le faudrait pour permettre à la commune d'aménager l'extension de son centre sportif et pour lui éviter les nuisances.

Suite à cette discussion très constructive, M. GIRARD a évoqué la possibilité soit de revenir devant le Grand Conseil pour qu'il vote un crédit d'étude complémentaire, soit d'effectuer une étude plus interne que pourrait conduire le Département et qui irait dans le sens des critiques importantes que Le Grand-Saconnex a vis-à-vis de ce projet.

Le projet n'est en tout cas pas déposé et M. GIRARD a promis de tenir la commune informée dans le courant du mois de septembre de l'évolution de ce dossier.

### **8. REPONSES AUX SUSPENS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Question de M. ORSINI concernant la pose d'un panneau « sans issue » au bas du chemin Taverney : M. COMTE signale qu'un tel panneau existe déjà.

Question de M. DETRAZ relative à l'élargissement du refuge central du passage piéton à la route de Ferney, devant la BCGe : M. COMTE informe que la problématique a été soumise par le Service technique à la Direction des routes pour résolution, s'agissant d'une route cantonale. Le chef du Service des routes cantonales a signalé par la suite que ce dossier sera traité par la Direction de la voirie cantonale. Dès qu'une réponse sera reçue, M. COMTE la transmettra au Conseil municipal.

Proposition de M. DETRAZ soutenu par Mme AMMANE pour la pose de glissières de têtes de refuge renforcées au passage piéton de la route de Ferney : M. COMTE donne la même réponse qu'à la question précédente.

Proposition de M. STEINER qui souhaite que le Conseil administratif réponde aux courriers destinés au Conseil municipal : Mme BÖHLER explique que le Conseil administratif ne peut pas souscrire à cette proposition.

En effet, elle équivaudrait à déposséder le Conseil municipal de ses prérogatives, puisque ce dernier laisserait le soin au Conseil administratif de répondre sur le fond. Or l'avis du Conseil municipal peut très bien être différent de celui du Conseil administratif sur un sujet.

M. CUDRE confirme que le bureau propose de continuer le même fonctionnement en accord avec le Conseil administratif et que lors de la prochaine révision du règlement du Conseil municipal, cette question soit étudiée.

Question de M. POMATTO sur la possibilité d'installer un système pour stopper l'eau de la fontaine au Parc Sarasin : M. PLEE informe que la commune a interpellé sans tarder Palexpo, car cette fontaine se trouve sur leur parcelle. Palexpo a rapidement fait le nécessaire et la fontaine dispose maintenant d'un système interrompant le débit d'eau.

Question de M. EYA NCHAMA concernant le pourcentage de vols commis à l'Aéroport : M. PLEE explique qu'il n'est pas possible de connaître le pourcentage de vols commis sur le secteur aéroportuaire car ce dernier englobe les statistiques des trois communes. Pour information, la rubrique vol de la commune du Grand-Saconnex comporte 9 types de vols différents (vols à l'astuce, vols par effraction, etc.).

Question de Mme BURKHARDT concernant un jeu défectueux à l'école du Pommier : M. PLEE rappelle que ces jeux proviennent d'Allemagne. Quand il faut remplacer une pièce, le délai pour l'obtenir est relativement long. Cependant, le jeu en question a été réparé pendant l'été et est de nouveau à disposition des enfants.

## **9. QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. ORSINI aimerait revenir sur les odeurs qui s'installent de manière presque pérenne vers le bas de la route de Ferney et aimerait savoir ce que Pancosma entend entreprendre pour stopper ces émanations fort désagréables.

Mme BURKHARDT aimerait savoir si un passage piéton est prévu devant la nouvelle Migros du Pommier, car beaucoup de gens, notamment de jeunes, traversent à cet endroit.

M. COMTE répondra à la prochaine séance. Cependant, il pense que les Autorités communales devront se poser la question de savoir s'il faut aller dans le sens d'une réelle politique de zone 30 km/h sans passage piéton mais où les usagers doivent se respecter les uns et les autres ou s'il faut aller, comme le fait la Ville de Genève, dans des demandes de dérogation pour des passages piétons. Lui-même n'est pas certain que de mettre des passages piétons partout dans les zones 30 km/h les rendent plus sûrs.

Mme AMMANE a constaté que les nouvelles poubelles installées dans les Eco-points débordent régulièrement. Elle aimerait savoir si des poubelles plus grandes pourraient être installées.

M. COMTE rappelle que les Eco-points ont un règlement d'utilisation qui exclut le dépôt des ordures ménagères. Tout le monde le sait, c'est écrit en très gros dans les Eco-points. Les essais qui ont été faits dans les précédentes législatures de cumuler les containers n'ont pas montré une bonne efficacité. Le Conseil administratif a donc décidé d'appliquer depuis quelques semaines le règlement de ces Eco-points et fait ouvrir tous les sacs d'ordures déposés à côté des poubelles afin d'identifier les contrevenants. Ces derniers sont frappés d'une amende importante. Il espère que cette sévérité portera ses fruits.

Suite à la fermeture de la Migros de la place Carantec, Mme AMMANE a pris contact avec la direction de la Migros qui lui a indiqué que le Conseil administratif avait tous les éléments en main à ce sujet. Elle aimerait donc savoir ce qu'il va advenir des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite du village. Vont-elles devoir aller à la Coop ou ne vont-elles plus se nourrir ? Est-il possible de faire venir le bus 53 au Pommier ou de mettre en place une navette. Elle aimerait également savoir quel a été le courrier adressé par la Migros au Conseil administratif en date du 28 août dernier.

Mme BÖHLER signale qu'elle a tenu le Conseil municipal informé au fur et à mesure des démarches entreprises. Elle rappelle cependant que la Migros est une entreprise privée et que les Autorités communales ne peuvent strictement rien faire pour l'obliger à maintenir son magasin à la place Carantec. Par ailleurs, le gérant du magasin Proxi est en négociation avec la Migros pour vendre quelques-uns de leurs produits.

A part le fait qu'il y a quand même un magasin d'alimentation au cœur du village, le Conseil administratif est inquiet de voir une vitrine blanchie pendant des semaines. Lors de l'inauguration de la Migros Pommier, elle a appris que la Migros est locataire des locaux et que le dossier est en main du service immobilier.

Pour le moment, il y aurait deux repreneurs qui s'intéressent à cet emplacement, dont une permanence médicale. Le Conseil administratif soutient cette idée.

Concernant le bus 53, la possibilité d'étendre son trajet au Pommier a été examinée. Toutefois, cette extension coûterait 1 million de francs et ce dossier a été mis de côté pour le moment. De plus, les commerçants qui restent à la place Carantec étaient fortement opposés à cette solution car ils n'ont pas envie de perdre tous leurs clients.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 septembre 2009

M. JIMAJA voit ses inquiétudes se confirmer, à savoir qu'une partie de la commune va mourir du fait qu'un certain nombre de commerces et d'activités sont en train de disparaître. Il ne s'agit pas uniquement de proximité, mais la Migros de la place Carantec était un lieu où des liens sociaux s'étaient tissés depuis plusieurs années. Il constate qu'avec l'américanisation grandissante et ce besoin de tout le temps vouloir faire du profit, la Coop et la Migros vont simplement s'installer là où il y a des clients. La Migros de la Tourelle se situe à 800 m. de celle du Pommier et pourtant elle s'est déplacée sans rien prévoir, alors que la population du village avait ses habitudes. Il aimerait savoir quelle position le Conseil municipal ou le Conseil administratif pourrait adopter pour que la Migros trouve une solution intermédiaire assez rapidement.

M. COMTE pense que dans une logique de développement durable, il est plus raisonnable d'avoir un commerce de proximité pour les deux quartiers qui réunissent 5700 habitants de la commune - qui peuvent ainsi s'y rendre à pied ou en vélo - et aider les personnes plus âgées du village à s'y rendre, plutôt que de faire l'inverse.

Comme l'a rappelé Mme BÖHLER, le Conseil administratif a aussi défendu un commerce de proximité qui existe au centre du village et qui heureusement y reste. Il a également encouragé la Migros pour que ses produits soient vendus en franchise dans ce magasin. Toutefois, ce n'est pas le Conseil administratif qui décide. Tant le Conseil municipal que le Conseil administratif n'entendent pas laisser tomber le village. Le plan directeur est assez clair et les prémices culturels et d'organisation de la commune montrent qu'en termes sportifs, culturels, de qualité d'aménagements et de réduction des nuisances dues à la circulation, les Autorités travaillent pour que le village retrouve sa qualité d'antan. Même s'il y a un peu plus de commerces au Pommier, il y a également un peu plus de culture et d'espaces attachant au village.

M. BALMER n'a pas bien compris les mesures provisoires prises par les APM pour gérer les problèmes provisoires de la Migros du Pommier.

M. PLEE explique que les APM ont relevés les difficultés qu'ils ont à intervenir d'un côté de la rue qui n'est pas complètement aménagé. Il faudra y mettre des panneaux d'interdiction de stationner. Il y a également des problèmes de sécurité au niveau de l'entrée du parking sous la Migros et les APM sont intervenus immédiatement. Il s'agit-là d'un manquement des propriétaires qui auraient dû prendre des mesures avant de mettre en activité ce commerce.

M. ORSINI est heureux d'apprendre que parmi les potentiels pour reprendre les locaux de la place Carantec, il y aurait un cabinet médical. Il pense notamment aux commerces qui restent et pour lesquels il y avait une clientèle de passage. Il aimerait savoir si le Conseil administratif s'est penché sur la possibilité d'un système de livraison par vélo, comme il en existe à la Praille, avec l'aide du Parlement des jeunes et qui permettrait aux personnes âgées soit de se rendre à la Migros soit de se faire livrer leurs commissions depuis la Migros.

Mme BÖHLER signale qu'il y a deux ans, elle a cherché à développer un tel système avec un jeune de la commune mais ce projet n'a pas abouti. Il y a six mois, elle a demandé aux TSHM de trouver un nouveau jeune qui, avec l'aide de la commune, pourrait monter ce projet. Elle en a également parlé à la direction de la Migros mais cette dernière a répondu qu'il y avait « Le Shop ». Toutefois, certains aînés ne maîtrisent pas Internet. Elle a également regardé la possibilité d'installer des bornes à certains endroits de la commune pour que les gens puissent commander leurs courses. Toutefois, faire ses courses a un côté social, c'est aller à la rencontre de personnes et parfois on aime prendre le temps de choisir ses légumes et sa viande. Elle rappelle que le bus 53 dépose les gens devant Balaxert.

M. COMTE ajoute que la société Mobilité qui pilote le plan de mobilité pour les collaborateurs de la commune, a un projet de service (caddies service) qui pourrait, en collaboration avec les communes, faire participer des gens en recherche d'emploi ou en emploi temporaire, pour offrir un service aux personnes âgées qui ne peuvent pas ramener leurs courses chez elles.

Mme PERROTIN DURET signale que la FSASD rend ce service également aux personnes à mobilité réduite.

Mme MAMIN-TISSOT relève que le déménagement de la Migros au Pommier, c'est non seulement un point de vente qui disparaît mais également un point important de ralliement et de rencontres fortuites pour tous les gens qui au-delà de faire leurs courses, ont du plaisir à rencontrer des gens en chemin. Toutes les solutions trouvées avec le caddie et le shop ne résoudront pas ce problème de proximité et de convivialité recherchés par certaines personnes.

M. JIMAJA est également d'avis que le caddie-service, Le Shop ou toute autre forme de livraison à domicile vont totalement à l'encontre de tout ce qui est recommandé en matière de mobilité. Il aimerait savoir combien de coopérateurs pourraient demander à la Migros d'ouvrir une succursale car il s'agit d'une coopérative de consommateurs et non pas d'une entreprise de distribution comme n'importe quelle autre.

M. JIMAJA demande si la commune a reçu des plaintes concernant cette fermeture ainsi que celle de la Poste.

Mme BÖHLER répond que le Conseil administratif n'a pas reçu de plaintes écrites. Elle rappelle que les Autorités n'ont pas le pouvoir de décision. Elles peuvent juste encourager. Elle aimerait quand même rappeler que jusqu'à présent, il n'y avait aucun commerce pour les 2100 personnes qui habitent l'Ouest de la commune. Personne ne s'est inquiété pour eux. Maintenant enfin, la Migros et la Poste sont un peu plus proches d'eux.

M. JIMAJA demande s'il y a un audit régulier du système d'informations des communes, car aujourd'hui l'informatique a tout envahi. Il suffirait d'une simple panne pour que tout soit bloqué. Y-a-t-il une certaine sécurité ? Si oui s'agit-il bien d'un auditeur agréé en la matière et quel est-il ?

M. STEINER demande sous quelle forme formelle le Conseil municipal pourra donner son avis sur la politique des passages piétons dans les zones 30 km/h.

M. COMTE pense que c'est à la Commission routes, circulation, mobilité de se pencher sur cette question.

M. DETRAZ comprend donc que cette Commission a reçu mandat de traiter ce point lors d'une prochaine séance.

M. COMTE confirme.

Mme MAMIN-TISSOT revient sur les chiffres annoncés en début de séance par Mme BÖHLER concernant le nombre d'élèves en constante augmentation. Cela suscite une réflexion concernant les dossiers traités par la Commission de l'urbanisme concernant la densification en zone villas.

En effet, jusqu'à quand la commune va-t-elle se développer ? Ne faudrait-il pas définir un nombre d'habitants maximum avec lequel les infrastructures communales restent en adéquation ? Elle pense que la Commission de l'urbanisme devrait tenir compte de cette réflexion lorsque les dossiers sont présentés.

Mme BURKHALTER aimerait savoir quelle sera l'affectation future du parking de la poste, qui va également déménager au Pommier. Actuellement ce parking est utilisé par des parents pour déposer leurs enfants à la crèche.

M. EYA NCHAMA relève le fort développement de la commune. Il aimerait savoir si les écoles ont la capacité d'accueillir les nombreux enfants qui arrivent au Grand-Saconnex.

Mme BÖHLER explique que pour l'année prochaine, il reste deux classes de libre. Toutefois, pour l'année d'après, il va y avoir un gros problème. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif est extrêmement fâché du retard pris pour la rénovation de l'Ancienne mairie à cause du recours. En effet, il espérait que les travaux puissent commencer au printemps de cette année afin d'y mettre les enfants de l'école Place et l'année suivante, la commune aurait pu accueillir tous les enfants qui arriveront. Aujourd'hui, elle ne sait pas très bien comment cela va se passer. Elle a regardé aujourd'hui les adresses des enfants qui fréquentent le restaurant scolaire qui ne sont pas tous domiciliés au Grand-Saconnex. Il y a peut-être une piste de ce côté pour récupérer une classe. Mais c'est un sujet qui préoccupe le Conseil administratif.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 septembre 2009

M EYA NCHAMA constate que les jeunes vont en ville durant les week-ends. Il aimerait savoir si le Conseil administratif a envisagé des solutions pour les retenir au Grand-Saconnex.

Mme BÖHLER signale que l'équipe du Parlement des Jeunes fait un travail exceptionnel pour organiser des activités pour les jeunes. Toutefois, les jeunes voient pousser leurs ailes et aiment descendre en ville. Si l'on veut qu'ils restent au Grand-Saconnex, il faut que cela vienne d'eux et que cela soit leur projet. C'est une leçon qu'elle a apprise il y a fort longtemps.

M. EYA NCHAMA demande quand la bibliothèque sera en fonction.

Mme BÖHLER que ce dossier est en cours.

M. BALMER aimerait savoir s'il y a une date concrète pour l'entrée en fonction de l'école Ancienne mairie.

M. PLEE indique qu'à l'heure actuelle, il ne connaît pas la date exacte de la fin des travaux. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le planning fixé pour effectuer un déménagement en début d'année scolaire ne pourra pas être tenu. Il faut envisager un déménagement en cours d'année scolaire.

Concernant la fouille des poubelles, M. BALMER demande si la commune a consulté la jurisprudence quant à savoir si le contenu d'une poubelle concerne la sphère privée des gens.

M. FAVRE a remarqué des panneaux d'information à l'arrière des Eco-points. Il y a eu de nombreuses séances de la Commission de l'urbanisme concernant l'implantation des panneaux d'information et de sociétés sur la commune et maintenant, on voit que les Eco-points se rapprochent de plus en plus de ces panneaux. Au Jonc par exemple, il y a trois panneaux dans un périmètre de 20 m. Il demande s'il serait possible de réétudier cette question pour ne pas arriver à une forêt de panneaux.

Mme GIROD a pris note de l'excellente et importante décision du Conseil administratif de faire opposition au Jardin des Nations. Elle aimerait savoir quel impact cette décision aura sur les négociations du tunnel de la route des Nations et du tram.

M. COMTE explique que l'opposition à la modification de zones du Jardin des Nations est très clairement libellée dans l'exposé des motifs préparé par l'avocat. N'importe quel fonctionnaire peut comprendre que cette opposition n'est pas dirigée contre les Organisations internationales, ni même contre le projet lui-même.

L'Etat ne veut pas prendre les choses en main concernant un projet intelligent proposant des solutions de report du transit sur une desserte de quartier et ne veut pas prendre ses responsabilités pour faire sa part de travail sur des routes cantonales sur lesquelles il a autorité. Pour la commune, c'est une façon de faire comprendre qu'elle ne peut pas accepter des extensions de constructions prévues et la mobilité qui ira de pair. L'Etat, en l'occurrence le Grand Conseil, va devoir traiter cette opposition pour régler le problème de circulation dans le village. Il n'y a pas de lien directe ni avec la route des Nations, ni avec le tram.

Mme GIROD est un peu perplexe, car le projet du Jardin des Nations inclut la route des Nations et le tram. Elle pense que c'est une excellente décision mais est-ce qu'elle convient dans les négociations du tunnel et du tram ?

Mme GIROD demande si les jeux du secteur Pommier dont M. PLEE a parlé seront installés au « Mont Maulaz ».

M. PLEE répond par la négative. Pour l'instant le « Mont Maulaz » n'est pas concerné par l'étape 1 de l'implantation de ces jeux. Il s'agit d'installer un espace multi-jeux pour les préadolescents et adolescents et des jeux pour les petits enfants.

## **10. PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

### 10.1 Adoption du calendrier des séances – 2<sup>e</sup> semestre 2009

**Ce calendrier est adopté à l'unanimité des membres présents.**

### 10.2 Autres propositions

M. DETRAZ communique la nouvelle répartition de la fraction radicale dans les Commissions :  
Mme PERROTIN DURET siègera au sein des Commissions des finances, de l'environnement, sociale et parascolaire ainsi qu'au Fonds de décoration. Mme MOTTET siègera à la Commission culture, sports, loisirs.

Mme BURKHALTER a lu dans la presse que la commune de Meyrin a inauguré un espace de détente ludique qui s'adresse aux Aînés qui se situe près d'une place de jeux pour enfants. Cet espace comprend des modules permettant d'exercer la motricité. Elle propose que le Conseil administratif étudie la possibilité d'installer de tels modules dans les espaces verts.

M. POMATTO revient sur la problématique de la Migros du Pommier. Il propose que les services sociaux de la commune repèrent les personnes qui ont vraiment de la difficulté à se déplacer, de mettre en place un service d'information pour qu'elles sachent les possibilités qui existent et comment les utiliser. Il propose également que le transport communal qui les emmène à Balaxert soit organisé deux fois par semaine.

M. BALMER propose que pour régler les problèmes de sécurité dans le secteur de la Migros du Pommier, les APM posent dès demain matin des barrières provisoires pour interdire l'arrêt sauvage des voitures tant que les signalisations pérennes ne sont pas installées.

Mme GIROD demande que la benne à habits à la rue Gardiol soit remise dans le bon sens.

Comme elle l'a souvent signalé, Mme GIROD constate que le chemin qui descend le long de la Maison du Parlement devient de plus en plus dangereux en raison des vélocycleurs. Elle propose de régler ce problème.

Mme GIROD propose de mettre une barrière pour empêcher les vélocycleurs qui montent à pleine vitesse le chemin Taverney d'entrer dans le mail du Pommier.

Mme GIROD soutient les passages piétons dans la zone 30 km/h du Pommier car beaucoup d'enfants traversent ce quartier pour se rendre au Cycle de Budé ou au Collège André-Chavanne.

Mme GIROD propose de suivre les conseils de Mme Reymond concernant l'image que donne le Conseil municipal lors de manifestations.

Mme GIROD propose d'ajouter la Fête des Pommes à la liste des manifestations que Mme BÖHLER a présentée précédemment.

M. FAVRE propose que dans le cadre de l'Agenda 21, de l'eau plus « proche » que Passuger soit mise sur les tables des Conseillers municipaux.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 septembre 2009

11. **MOTIONS** : Néant.

12. **RESOLUTIONS** : Néant.

13. **COMMUNICATIONS ET DIVERS**

M. EYA NCHAMA signale qu'après les festivités du 1<sup>er</sup> août, il a eu beaucoup d'échos concernant les feux d'artifices qui étaient selon certaines personnes plus beaux que ceux des Fêtes de Genève !

M. DETRAZ rappelle que lors des multiples séances du Conseil municipal des précédentes législatures, ce dernier s'est toujours battu pour que la densification en zone villas soit plafonnée à 0,3 malgré une recommandation du Conseil d'Etat de densifier jusqu'à 0,4. Cette notion a d'ailleurs été intégrée dans le plan directeur communal et il n'est donc plus nécessaire de rappeler cette volonté de limiter la densification en début de législature.

M. MARGUET annonce que la première équipe du FC Grand-Saconnex a fait match nul contre Perly, prétendant à la montée en 2<sup>e</sup> ligue. La deuxième équipe a gagné son match. Ces deux équipes jouent tous les quinze jours au stade du Blanché. C'est un endroit idéal pour se promener et laisser les enfants jouer.

M. MARGUET indique qu'il partage les soucis de ses collègues par rapport au village, mais il a constaté que le quartier du Pommier était jusqu'alors relativement calme. L'arrivée de la Migros a donné de la vie à ce quartier qui en avait besoin.

Mme BURKHARD fait le bilan de la saison précédente du Grand-Saconnex Basket-ball club, qui comporte aujourd'hui 17 équipes dont 280 membres juniors. Il est à noter que les benjamins (moins de 15 ans) et les minimes (moins de 13 ans) ont terminé Champions genevois et Vice-champions romands. Le mini-basket (école de basket) est aujourd'hui le plus grand mouvement de Suisse. En ce qui concerne les équipes de filles, les benjamines ont terminé 2<sup>e</sup> du groupe des romands. Les minimes figurent parmi les quatre meilleures équipes minimes filles du canton de Genève. Cette année, une nouvelle équipe de cadettes s'est formée.

Le week-end dernier le MGS a organisé un tournoi. Quelques joueurs juniors ont eu la possibilité de jouer avec MGS. Cette équipe a l'air prometteur. Son premier match aura lieu le 10 octobre prochain et tout le monde est invité à venir soutenir cette équipe.

M. BALMER rappelle que samedi dernier s'est déroulé la fête des Verts à la campagne du Château. Il remercie celles et ceux qui leur ont fait l'amitié de les rejoindre et exprime un très vif remerciement au chef de la voirie, M. UDRIOT, qui donne un précieux coup de main aux associations locales lorsqu'elles veulent organiser un événement. Grâce à lui, la volonté de créer des liens dans la commune est grandement facilitée grâce à tous les services qu'il offre. Il remercie également le Conseil administratif pour sa présence à cette soirée.

L'assemblée applaudit.

M. EYA NCHAMA signale que des jeunes lui ont demandé comment s'inscrire au Football Club. Il a répondu qu'il fallait s'adresser à la commune mais il ne sait pas vraiment si c'est le cas.

M. CUDRE indique que dans le dernier GSI, il y avait un cahier mentionnant tous les clubs et où il fallait s'adresser pour s'inscrire.

14. **QUESTIONS DU PUBLIC**

Un citoyen souhaite des informations concernant l'abattage de certains vieux marronniers de l'allée du château, du côté du terrain privé appelé « terrain de l'UBS », ceci sous l'égide de l'Etat. Il aimerait savoir quel sera le coût de ces abattages et si toutes les autorisations nécessaires ont été données.

Une citoyenne aimerait savoir quels sont les travaux qui devraient avoir lieu au cimetière du Blanché et quand ils commenceront.

M. PLEE informe qu'il y a effectivement une étude pour le réaménagement complet du cimetière du Blanché. Le mandataire doit soumettre à la commune les différentes phases de ce réaménagement ainsi que les coûts. Une réunion est prévue prochainement avec cette entreprise. Cette étude n'est pas encore terminée.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance publique.

*Départ de Mme AMMANE.*

## **Huis clos**

### **15. NATURALISATIONS**

8 dossiers sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Le Président lève la séance à 23h40.

La Secrétaire

Le Président

Laurence BURKHALTER

Jean-Claude CUDRE

*Ann. ment.*